

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/04/12

Date de la convocation : 28 mars 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 18h57	Acte exécutoire à compter du : 14 avril 2025	Affichée en Mairie le : 14 avril 2024
------------------------------------------	------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	---------------------------------------------

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (19)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. IAFRATE Michel
M. RISSER Charles	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. BEN ARIF Samir
M. MARRELLA Vincent	M. BARBARAS Pascal	
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. Didier NOBILE
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à Mme Veronica WAGNER
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme Christel MACAIGNE
Mme BENCI Monique procuration à M. Vincent MARRELLA
Mme BALZER Lise procuration à M. Charles RISSER
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme GATTO Josiane procuration à Mme Rose Marie INTERRANTE
M. VILLA Victor procuration à M. Samir BEN ARIF
Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Joël DUMON

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

12. Aides de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves rombasiens en écoles élémentaires, au collège et au lycée 2025/2026.

- 1) Proposition des barèmes pour l'année scolaire 2025/2026 pour tous les élèves de la ville de Rombas :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les bons scolaires selon les critères suivants :

Par élève fréquentant les écoles élémentaires

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 45.00 €
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 40.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 35.00 €

Par élève fréquentant les collèges

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 110.00 € (2 bons de 55 €)
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 90.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 70.00 €

Par élève non redoublant restant dans le système éducatif au sortir de la troisième

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
130.00 € (2 bons de 65 €)	130.00 € (2 bons de 65 €)	130.00 € (2 bons de 65 €)

Le quotient familial de référence est celui communiqué par la CAF.

- 2) Les élèves rombasiens ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat seront gratifiés d'un bon de 180.00 € (1 bon de 90 € et 1 bon de 90 €)

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 11 avril 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER



Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU